

# COMPTE RENDU

DEPARTEMENT DE  
MOSELLE

République Française  
COMMUNE D'ABRESCHVILLER

## Séance du 30 juin 2020

L'an deux mil vingt et le trente juin l'assemblée régulièrement convoquée le 22 juin 2020 s'est réunie sous la présidence de M. Emmanuel RIEHL.

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Présents : 14**

**Votants : 15**

**Sont présents :** Emmanuel RIEHL, Julien NOPRE, Brigitte JENIE, Eric WELSCH, Françoise FOERSTER, Malika FUNAZZI, Bernard LEONARD, Vincent DINCHER, Eric DAENEN, Sandra ROUH, Arnaud DUBRULLE, Cindy STADLER, Jessica PORZADNY, Marie-Chantal CHRISTOPH.

**Représentés :** Brian HERVIEU pouvoir à Marie-Chantal CHRISTOPH.

**Excusés :** Brian HERVIEU.

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Julien NOPRE.

Suite aux démissions de M. Thierry JANSON et de Mme Nathalie NISS DURUT, Mme Marie-Chantal CHRISTOPHE et M. Brian HERVIEU sont installés au conseil municipal.

Le maire donne lecture de la "Charte de l'élu local".

**délibération D 2020 3 1 :** Compte administratif 2019 commune

Le conseil municipal approuve le compte administratif de l'année 2019 établi par le maire, Emmanuel RIEHL, qui s'est retiré de la salle lors du vote.

Le compte administratif se solde par un excédent global de 43 516,04 €.

**délibération D 2020 3 2 :** Compte administratif 2019 eau

Le conseil municipal approuve le compte administratif de l'année 2019 établi par le maire, Emmanuel RIEHL, qui s'est retiré de la salle lors du vote.

Le compte administratif se solde par un excédent de 160 747,53 €.

**délibération D 2020 3 3 :** Compte de gestion 2019 commune

Le maire soumet au conseil municipal le compte de gestion 2019 établi par M. VANDERBEKEN Marc Antoine, receveur municipal, trésorier de Lorquin.

Après examen et discussion, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2019 à l'unanimité.

**délibération D 2020 3 4 :** Compte de gestion 2019 eau

Le maire soumet au conseil municipal le compte de gestion 2019 établi par M. VANDERBEKEN Marc Antoine, receveur municipal, trésorier de Lorquin.

Après examen et discussion, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2019 à l'unanimité.

**délibération D 2020 3 5 :** Affectation résultat commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal comme suit :

- affectation en fonctionnement C/002	:	43 516,04 €
- affectation en investissement C/1068	:	22 949,97 €.

**délibération D 2020 3 6 :** Affectation résultat eau

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation du budget annexe de l'eau comme suit :

- affectation en investissement C/1068	:	28 276,92 €.
--	---	--------------

**délibération D 2020 3 7 :** Fiscalité locale, taux des impôts locaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe le taux d'imposition des impôts locaux pour l'année 2020 comme suit :

- taxe sur foncier bâti	:	10,13 %
- taxe sur foncier non bâti	:	104,95 %.

**délibération D 2020 3 8 :** Budget 2020 commune

Le conseil municipal, après examen et discussion, approuve le budget primitif de l'année 2020 présenté par le maire et l'arrêt comme suit :

- section de fonctionnement	:	- dépenses	:	1 306 499,04 €
		- recettes	:	1 306 499,04 €
- section d'investissement	:	- dépenses	:	318 761,62 €
		- recettes	:	318 761,62 €.

**délibération D 2020 3 9** : Budget 2020 eau

Le conseil municipal, après examen et discussion, approuve le budget primitif de l'année 2020 présenté par le maire et l'arrêt comme suit :

- section d'exploitation	:	- dépenses	:	141 000,00 €
		- recettes	:	141 000,00 €
- section d'investissement	:	- dépenses	:	231 747,53 €
		- recettes	:	231 747,53 €.

**délibération D 2020 3 10** : Renouvellement commission communale des impôts directs

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts et après en avoir délibéré, le conseil municipal propose les membres de la commission communale des impôts directs, à savoir :

**président de la commission :**

RIEHL Emmanuel, maire

NOPRE Julien	FISCHER François
WELSCH Éric	MARCEL Marie-Claude
JENIE Brigitte	LEDUC Daniel
LEONARD Bernard	FUNAZZI Malika
ROUH Sandra	DINCHER Vincent
DUBRULLE Arnaud	STADLER Cindy
HENCHES Rémy	DAENEN Éric
CASCALES Thierry	PORZADNY Jessica
MATHIEU Jean	CHRISTOPH Marie-Chantal
MORGENTHALER Bernard	HERVIEU Brian
FOERSTER Françoise	KREMPP Damien
HENRY Michel	SCHLOSSER Claude

**délibération D 2020 3 11** : Candidatures deux nouveaux conseillers

Le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 26 mai 2020 constituant les différentes commissions communales, et la démission de deux conseillers municipaux (M. Thierry JANSON et Mme Nathalie NISS DURUT, remplacés par Mme Marie-Chantal CHRISTOPH et M. Brian HERVIEU).

Le maire propose à Mme CHRISTOPH et M. HERVIEU d'intégrer certaines commissions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de modifier les commissions communales comme suit :

**- Finances - forêt - travaux :**

président : Emmanuel RIEHL

titulaires : Julien NOPRE, Bernard LEONARD, Eric WELSCH, Eric DAENEN, Françoise FOERSTER, Arnaud DUBRULLE, Brian HERVIEU

**- Affaires scolaires, sociales et économique, comité de rédaction du MMI, comité célébrations, comité jumelage (en réunion spéciale car présence de représentants extérieurs) :**

président : Emmanuel RIEHL

titulaires : Brigitte JENIE, Jessica PORZADNY, Eric WELSCH, Julien NOPRE, Sandra ROUH, Vincent DINCHER, Françoise FOERSTER, Malika FUNAZZI, Cindy STADLER, Marie-Chantal CHRISTOPH.

**délibération D 2020 3 12** : Entretien terrain de football (pelouse et arrosage)

Le maire présente au conseil municipal les différents devis pour l'entretien du terrain de football et l'achat de matériel d'arrosage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer le devis de l'entreprise RENOVA pour :

- l'entretien du terrain pour un montant de 1 320 € HT,
- l'achat de matériel d'arrosage pour un montant de 3 750 € HT.

**délibération D 2020 3 13** : Achat tondeuse terrain de football

Le maire présente au conseil municipal les différents devis pour l'achat d'une tondeuse pour le terrain de football.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide le report à un conseil municipal ultérieur.

**délibération D 2020 3 14** : Réfection escaliers cimetière

Le maire présente au conseil municipal le devis pour la réfection d'escaliers au cimetière communal (5 entreprises ont été contactées, 1 seule a répondu).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide le report à un conseil municipal ultérieur.

**délibération D 2020 3 15** : Convention ONF occupation terrain de football (forêt domaniale de Saint-Quirin)

Le maire présente au conseil municipal la convention de l'ONF relative à l'occupation temporaire d'un terrain de 813 m<sup>2</sup> (forêt domaniale de Saint-Quirin) destinée à l'extension du terrain de football et au stationnement des véhicules.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention.

**délibération D 2020 3 16** : Remplacement battant cloche église catholique

Le maire présente au conseil municipal les devis de réparation des cloches de l'église catholique :

- remplacement battant cloche 2 d'un montant de 1 289 € HT,
- remplacement tintement cloche 3 d'un montant de 1 176 € HT.

Sur le principe, le conseil municipal est pour les travaux mais demande à supprimer les frais de déplacement d'un devis et de revoir le tarif de la main d'oeuvre du devis relatif au remplacement du tintement (cloche 3).

**divers :**

- recrutement agent technique : présentation par le maire des critères de recrutement. Proposition d'Eric DAENEN de faire participer un ouvrier aux entretiens. Les entretiens seront organisés par Eric WELSCH, Bernard LEONARD et Arnaud DUBRULLE,
- recrutement MSP : information du conseil sur l'annonce faite,
- les dates des commissions communales ne seront fixées qu'au moment du conseil du 28/07/2020,
- Malika FUNAZZI fait la remarque que certains conducteurs roulent très vite dans le village.



**RIEHL Emmanuel**  
Maire d'Abreschviller